

## DOSSIER DE CANDIDATURE A LA CERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Prénom et nom du candidat à la certification : (à compléter)

.....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les deux dernières.

Nous ne pourrons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.

### DOSSIER A RETOURNER 15 jours avant la date de l'examen

**ABCIDIA CERTIFICATION**  
 Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage  
 BAL N° 60011  
 102, route de Limours  
 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

### Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- **Chèque** du montant TTC correspondant au nombre de certification demandé à l'ordre d'Abcidia Certification
- **Une photo d'identité récente** qui sera utilisée pour vous identifier le jour des épreuves (Inscrire votre nom au dos)
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.
- **Copie des attestations de formation selon la certification choisie**

### Certification

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Amiante sans Mention</b> | <input type="checkbox"/> <b>Gaz</b>         | <input type="checkbox"/> <b>CREP</b>                 |
| <input type="checkbox"/> <b>DPE Individuel</b>       | <input type="checkbox"/> <b>Electricité</b> | <input type="checkbox"/> <b>Termites Métropole</b>   |
|  |   | <input type="checkbox"/> <b>Termites Outre-Mer :</b> |
|  |   | <input type="checkbox"/> Réunion                     |
|  |   | <input type="checkbox"/> Antilles-Guyane             |

### Certification avec mention

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>DPE tous types de bâtiments</b> | <input type="checkbox"/> <b>DRIPP-CAT</b> | <input type="checkbox"/> <b>Amiante avec Mention</b> |
|---|---|--|

<b>CADRE RESERVE ABCIDIA CERTIFICATION</b>				
Date de réception du dossier	Numéro candidat	Pré requis validés O / N	Demande compléments pré requis	Dossier complet. Lancement du process d'examen
Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Visa et date du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité

## 1-Renseignements sur le candidat à certifier

Le candidat remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc...), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Tél : ..... Portable : ..... Fax : .....

E mail : .....

## 2-Renseignements sur l'employeur du candidat

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Les résultats sont adressés au candidat. Le certificat est envoyé à l'employeur exclusivement en un exemplaire à l'adresse ci-dessous. Toute autre disposition convenue entre le candidat et son employeur devra être notifiée par écrit à Abcidia Certification.

Société : .....

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société : .....

.....

Fonction : .....

Adresse d'envoi du certificat : .....

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente) .....

.....

Tél : ..... Portable : ..... Fax : .....

E mail : .....

## 3-Tarifs

Ces tarifs sont valables pour une délivrance de certificat et / ou un Contrôle Sur Ouvrage réalisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les certificats délivrés à partir de cette date auront une durée de validité de 7 ans.

### TARIF

**1<sup>ère</sup> échéance** : chèque joint au dossier de candidature : 300 € HT / spécialité

**2<sup>ème</sup> échéance** : 1<sup>ère</sup> surveillance documentaire : 8 mois après la délivrance de la certification : 250 € HT / spécialité

**3<sup>ème</sup> échéance** : 2<sup>ème</sup> surveillance documentaire : 25 mois après la délivrance de la certification : 220 € HT / spécialité

**4<sup>ème</sup> échéance** : le contrôle sur ouvrage global, voir tarif ci-dessous.

### CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL :

Il intervient entre le 14<sup>ème</sup> mois et la fin du 72<sup>ème</sup> mois après la délivrance de la certification.

- **500 € HT** une spécialité, puis **200€ HT** par spécialité supplémentaire.
- *Attention, l'ensemble des diagnostics doivent être réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km*

TARIF - CERTIFICATION INITIALE- Prix TTC						
Règlement en 4 fois	1 spécialité	2 spécialités	3 spécialités	4 spécialités	5 spécialités	6 spécialités
Examen	<b>360 € TTC</b> <i>300 € HT</i>	<b>720 € TTC</b> <i>600 € HT</i>	<b>1080 € TTC</b> <i>900 € HT</i>	<b>1 440 € TTC</b> <i>1 200 € HT</i>	<b>1 800 € TTC</b> <i>1 500 € HT</i>	<b>2160 € TTC</b> <i>1800 € HT</i>
Surveillance 1 <i>8 mois</i>	<b>300 € TTC</b> <i>250 € HT</i>	<b>600 € TTC</b> <i>500 € HT</i>	<b>900 € TTC</b> <i>750 € HT</i>	<b>1 200 € TTC</b> <i>1 000 € HT</i>	<b>1 500 € TTC</b> <i>1 250 € HT</i>	<b>1 800 € TTC</b> <i>1 500 € HT</i>
Surveillance 2 <i>25<sup>ème</sup> mois</i>	<b>264 € TTC</b> <i>220 € HT</i>	<b>528 € TTC</b> <i>440 € HT</i>	<b>792 € TTC</b> <i>660 € HT</i>	<b>1 056 € TTC</b> <i>880 € HT</i>	<b>1 320 € TTC</b> <i>1 100 € HT</i>	<b>1 584 € TTC</b> <i>1 320 € HT</i>
CSO	<b>600 € TTC</b> <i>500 € HT</i>	<b>840 € TTC</b> <i>700 € HT</i>	<b>1 080 € TTC</b> <i>900 € HT</i>	<b>1 320 € TTC</b> <i>1 100 € HT</i>	<b>1 560 € TTC</b> <i>1 300 € HT</i>	<b>1 800 € TTC</b> <i>1 500 € HT</i>
<b>Total sur 7 ans</b>	<b>1 524 € TTC</b> <i>1 270 € HT</i>	<b>2 688 € TTC</b> <i>2 240 € HT</i>	<b>3 852 € TTC</b> <i>3 210 € HT</i>	<b>5 016 € TTC</b> <i>4 180 € HT</i>	<b>6 180 € TTC</b> <i>5 150 € HT</i>	<b>7 344 € TTC</b> <i>6 120 € HT</i>

**Il est impératif d'effectuer les règlements avant le passage de l'examen, et l'envoi des résultats de surveillance.**

**En cas de non-règlement, les résultats seront bloqués jusqu'au paiement. En cas de non-réception du règlement dans un délai de 60 jours, les résultats seraient annulés et le dossier archivé.**

### Rattrapage théorique et pratique :

Un rattrapage théorique et pratique est offert, puis 50€ HT par épreuve théorique à rattraper et 150 € HT par épreuve pratique à rattraper.

Toute **absence** ou **annulation 48h** avant la date de l'évaluation entrainera une **facturation de 100€ HT** par spécialité (sauf présentation d'un justificatif).

### Transfert :

- **Toute demande de transfert sortant** (vers un autre organisme de certification) sera facturée **70 € HT par spécialité**.
- Le certifié qui souhaite faire **transférer sa certification auprès d'un autre organisme de certification** nous en fait la demande par écrit afin que l'on puisse lui établir une attestation stipulant que la certification n'est pas suspendue et n'est pas en cours de renouvellement. Sauf situation exceptionnelle, cette attestation sera délivrée dans un délai de 72h, à compter de la date de réception de la demande.
- **Toute demande de transfert entrant** (vers Abcidia Certification) est **gratuite**.

## 4. Calendrier des certifications organisées par ABCIDIA Certification

**Attention**, vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul module par demi-journée, soit 4 modules sur les 2 jours.

### EN DISTANCIEL \*

Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
Mercredi 6	Jeudi 5	Mercredi 8	Jeudi 7
Jeudi 7	Vendredi 6	Jeudi 9	Vendredi 8
Mardi 19	Mardi 17	Mardi 14	Mardi 12
Mercredi 20	Mercredi 18	Mercredi 15	Mercredi 13
	Lundi 30	Mardi 28	
	Mardi 31	Mercredi 29	

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix

	Electricité	Gaz	DPE sans Mention *uniquement en matinée	DPE avec Mention *uniquement en matinée	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention *uniquement en matinée	Crep Plomb	DRIPP - CAT	Termites	Termites Réunion Antilles
Matin										
Après-midi										

\*Pour les examens en distanciel, vous devez impérativement être munis d'un ordinateur disposant d'un système d'exploitation Windows mis à jour : incompatible sous MAC (OS), Linux etc.  
Vous devrez également avoir une bonne connexion internet (minimum 30 mégas) et disposer d'un local dans lequel vous pourrez vous isoler. La procédure des examens en distanciel est consultable sur notre site <https://www.abcidia-certification.fr/>, rubrique « documents à télécharger ».

### EN PRÉSENTIEL

Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
Mercredi 6	Jeudi 5	Mercredi 8	Jeudi 7
Jeudi 7	Vendredi 6	Jeudi 9	Vendredi 8

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix.

	Electricité	Gaz	DPE sans Mention *uniquement en matinée	DPE avec Mention *uniquement en matinée	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention *uniquement en matinée	Crep Plomb	DRIPP - CAT	Termites	Termites Réunion Antilles
Matin										
Après-midi										

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01 30 85 25 71
- par mail à l'adresse suivante [veronique.delmay@abcidia-certification.fr](mailto:veronique.delmay@abcidia-certification.fr)

## 5. Certification initiale sans mention : Amiante sans Mention – DPE Sans Mention – Gaz – Electricite – Plomb - Termites

### Documents et justificatifs à fournir obligatoirement :

- Curriculum Vitae
- Une photo d'identité récente

### Pré - requis PROFESSIONNEL DPE sans Mention :

- soit un BAC + 2 dans le domaine des techniques du bâtiment en lien avec le domaine du Diagnostic
- soit une expérience de 3 ans dans le domaine des techniques du Bâtiment en lien avec le domaine du Diagnostic
- soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment. (Exemple : attestation de formation dont le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.)

### Pré - requis FORMATION :

- **Attestation de formation de 3 jours par domaine.** L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié ou en cours de certification comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

## 6. Certification initiale avec mention : Amiante avec Mention – DPE avec Mention – Plomb avec mention (DRIPP-CAT)

### Documents et justificatifs à fournir obligatoirement :

- Curriculum Vitae
- Une photo d'identité récente

### Pré-requis PROFESSIONNEL :

- un BAC + 2 + 3 ans d'expérience ou BAC + 3 + 2 ans d'expérience ou BAC + 5 + 1 an d'expérience dans les techniques du bâtiment en lien avec le domaine du Diagnostic
- ou la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- ou toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment. (Exemple : attestation de formation dont le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.)

## Pré - requis FORMATION :

**5 jours de formation au total, dont au moins 2 jours dispensés dans les 18 mois précédents la date de l'examen.**

- **Si vous êtes déjà certifié sans mention, 1 attestation de formation de 3 jours en amiante, DPE et/ou Plomb sans mention :**

### **1. Formation dispensée avant le 1 er janvier 2020, contenu de l'attestation :**

- **AMIANTE** : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 25 juillet 2016.

**DPE** : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 16 octobre 2006.

- **CREP** : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 21 novembre 2006.

### **2. Formation dispensée après le 1 er janvier 2020, contenu de l'attestation**

- L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021. Elle doit être délivrée par un organisme de formation certifié ou en cours de certification comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- **+ 1 attestation de formation de 2 jours Amiante, DPE et/ou Plomb avec mention dispensée au cours des 18 mois précédents l'examen :**
- l'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021. Elle doit être délivrée par un organisme de formation certifié ou en cours de certification comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- **Si vous n'êtes pas certifié sans mention, 1 attestation de formation de 5 jours en amiante, DPE et/ou Plomb sans mention :**

L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021. Elle doit être délivrée par un organisme de formation certifié ou en cours de certification comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

**ABCIDIA Certification se réserve le droit de bloquer les résultats d'examens, dans le cas où l'attestation de formation serait manquante. Compte-tenu des délais de formation qui peuvent se dérouler au dernier moment, Abcidia Certification vérifie le prérequis au moment de l'envoi des résultats. En cas d'absence d'attestation de formation, les résultats seront bloqués jusqu'à réception des documents manquants. En cas de non-réception de l'attestation dans un délai de 60 jours, les résultats seraient annulés et le dossier archivé.**

## ENGAGEMENT DES PARTIES

**Abcidia certification** s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

**Le candidat** reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

**L'employeur du candidat** déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

**La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.**

<b>Le candidat</b> (prénom-nom)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature
<b>L'employeur</b> (prénom-nom-qualité)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société

**ACCORD MUTUEL POUR LES EXAMENS DE CERTIFICATION EN  
DISTANCIEL RELATIF A LA SECURISATION DES INFORMATIONS ET A LA  
PROTECTION DES DONNEES**

Dans le cadre des examens de certification en distanciel, **ABCIDIA Certification** demande au candidat d'utiliser un logiciel qui permet à l'examineur(trice) de prendre le contrôle de son poste informatique, et d'installer un lien de connexion à son serveur d'examen.

Cette mise à disposition du poste du candidat entraîne la possibilité pour **ABCIDIA Certification** d'avoir fortuitement accès à des données personnelles du candidat, bien que l'examineur-trice ne se limite qu'à des manipulations nécessaires à la tenue de la session d'examen (visuel des éléments présents sur le bureau du poste informatique, accès aux historiques de téléchargement, historiques de navigation internet, boîte mail...).

Je soussigné(e) Mr / Mme .....m'engage :

- A me conformer et à respecter la « procédure d'examen de certification initiale à distance des diagnostiqueurs immobiliers » consultable sur le site <https://www.abcidia-certification.fr/> tant en ce qui concerne les moyens techniques dont je dois disposer pour l'examen que sur la tenue dudit examen ;
- A laisser l'examineur prendre le contrôle à distance de mon poste informatique dans les conditions ci-dessus énoncées.

J'atteste avoir bien pris connaissance de la procédure des examens de certification à distance et que la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement ou modification de fichier ou de tout autre incident sur mon poste informatique.

Par le présent accord, nous soussignés la **SARL ABCIDIA Certification** nous engageons :

- A respecter la confidentialité des données auxquelles nous pourrions fortuitement avoir accès dans le cadre de notre mission, et à nous limiter strictement aux manipulations informatiques nécessaires à la tenue des examens en distanciel ;
- A ne pas intervenir, sous quelque forme que ce soit, sur des fichiers présents sur les ordinateurs des candidats, ni à procéder à des téléchargements et importation de fichiers ou programmes autres que ceux nécessaires à la tenue des examens. En outre, la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement, modification ou autre de fichier(s) sur le poste du candidat.

Fait à ..... le.....

<b>Le candidat</b> (prénom-nom)	Signature :
<b>ABCIDIA Certification</b> Hervé POGAM gérant	



## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

### OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e).....

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié Abcidia certification – Opérateur de diagnostics immobiliers » et m'engage à les respecter ;

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales...);

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre de la surveillance et du contrôle sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, attestations diverses, autorisation d'être accompagné par un examinateur...);

M'engage à stipuler sur mes contrats de diagnostics la possibilité d'être accompagné par un examinateur représentant d'Abcidia Certification.

Déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

Affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant...);

Fait à ..... le.....

Signature

### **POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER**

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY  
[herve.pogam@abcdia-certification.fr](mailto:herve.pogam@abcdia-certification.fr)/[veronique.delmay@abcdia-certification.fr](mailto:veronique.delmay@abcdia-certification.fr)

Téléphone : 01 30 85 25 71 - [www.abcidia-certification.fr](http://www.abcidia-certification.fr)